Compt. For : 8323-8606-8908-9204-6511-7005

À jour : avril 1995

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique d'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— (aucune essence compagnie prédominante)
— (aucune essence compagnie prédominante)
— épinette noire et/ou épinette rouge
— épinette noire et/ou épinette rouge
— pin blanc et/ou pin rouge
— pin gris
— pin gris (plantation)
— mélèze
— pruche
Pérènes
— (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée-tronc)
— (aucune essence compagnie prédominante)
— thuya (cèdres)
— épinette noire
— pruche
— pin blanc et/ou pin rouge
— pin rouge
— pin gris
— épinette noire et/ou épinette blanche
— (plantation d'épinette blanche)
— (plantation d'épinette noire)
— (plantation d'épinette rouge)
Sapinières
— (sapin et/ou épinette blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— (aucune essence compagnie prédominante)
— épinette noire et/ou épinette rouge
— pin blanc et/ou pin rouge
— pin rouge
— pin gris
— (plantation de sapin baumier)
Pinèdes à pin rouge
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge (pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagnie prédominante)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec pin rouge
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinèdes à pin gris
— — avec pin gris
— — (pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagnie prédominante)
— — avec thuya (cèdres)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — avec pin rouge
— — (plantation)
Pinèdes à pin gris
— — (pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagnie prédominante)
— — avec thuya (cèdres)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — avec pin rouge
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — Plantation de pin sylvestre
Cédrières
— (thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— (aucune essence compagnie prédominante)
— épinette noire et/ou épinette rouge
— mélèze
— pin blanc et/ou pin rouge
— pin gris
— pruche
— sapin et/ou épinette blanche
— (plantation de thuya)
Pruchières
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagnie prédominante)
— — thuya (cèdres)
— — épinette noire et/ou épinette rouge
— — mélèze
— — pin blanc et/ou pin rouge
— — pin gris
— — sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze)
Mélèzes
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — (aucune essence compagnie prédominante)
— — épinette noire
— — épinette noire et/ou épinette rouge
— — pin blanc et/ou pin rouge
— — pin rouge
— — pin gris
— — sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillis d'essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 P(Pg)
— — — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 P(Pb)
— — — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 P(Pr)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 Ep	F1 E(Ep)
— — — — — avec sapin	F1 Sa	F1 S(Sa)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB S	BB S(S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB Ep	BB E(Ep)
— — — — avec pin gris	BB Pg	BB P(Pg)
— — — — avec pin blanc	BB Pb	BB P(Pb)
— — — — avec pin rouge	BB Pr	BB P(Pr)
Bouleau à bouleau jaune avec pin blanc	BJ Pb	BJ P(Pb)
— — — — avec pin rouge	BJ Pr	BJ P(Pr)
— — — — avec épinette noire	BJ Ep	BJ E(Ep)
— — — — avec sapin	BJ Sa	BJ S(Sa)
Peupleraies avec sapin	Pe S	Pe S(S)
— — avec pin blanc	Pe Pb	Pe P(Pb)
— — avec pin rouge	Pe Pr	Pe P(Pr)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe Ep	Pe E(Ep)
Chênaies rouge	Ch Ch	Ch Ch
Ostiaies rouge	O Ep	O E(Ep)
Frênaies rouge	Fr Ep	Fr E(Ep)
Mélanges à feuillus tolérants	M F	M F(F)
— — résineux	M R	M R(R)
— — —	M R	M R(R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— d'essences tolérantes	F
— d'essences tolérantes	F
— sur station humide	F
— de peuplier	F
Bouleaux à bouleaux blancs	BB
— à bouleaux jaunes	BJ
Peupleraies	Pe
Ostiaies rouge	O
Frênaies rouge	Fr
— à bouleaux blancs	Fr BB
— à bouleaux jaunes	Fr BJ
— à feuillus d'essences tolérantes	Fr F
— à feuillus d'essences tolérantes	Fr F
Érablières à bouleaux blancs	Er BB
— à bouleaux jaunes	Er BJ
— à peuplier	Er P
— à peuplier hybride	Er P(H)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jumeau

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bordure
Coupe partielle par bande
Coupe partielle (plus épidémie légère)
Épidémie légère
Épidémie sévère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Chablis sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (cas)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30(ans)	30-70 (ans)
90-30	30-90
90-50	50-90
90-70	70-90
120-70	70-120

FORÊT INÉGALIÈRE

Jeune (jeune indéterminé) — Peuplé à dominance de feuillus tolérants, peuplé des types autre CH1 Chênaies, CH2 Ostiaies, FR2 Frênaies, ER1 Erablières, ER2 Erablières
Vieux (vieux indéterminé) — Peuplé à dominance de feuillus tolérants, peuplé des types autre ER1 Erablières, FR2 Frênaies, OS2 Ostiaies, CH1 Chênaies
Autres peuplements, peuplé des types ont plus de 50 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60%	M
Forte	61 à 75%	F
Abrupte	76% et plus	*

Superficie entourée de lignes noires : 75% et plus
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tableaux publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 80 D 03 Pg 50 C
— S : sélection
— 80 : classe de pente
— D : classe d'âge
— 03 : classe de hauteur
— Pg : classe de densité
— 50 : sous group. d'essences
— C : groupement d'essences

R C 5 R R 5 F
— R : classe de perte
— C : classe d'âge
— 5 : classe d'origine
— R : classe de hauteur
— R : classe de densité
— 5 : type de couvert
— F : classe de drainage

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
	3m	7m	12m	17m	22m	27m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ÉNG. FOR. : P. BERNEULT ET ASS. (06.75)
SIGNATURE :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ÉNG. FOR. : GROUPE POSER, THÉRIAULT ET LEVEQUE (73)
SIGNATURE :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 7
Unité de gestion 7
Unité d'aménagement 73-2
Unité de sondage 2

000 02 04*

Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres

Bassin hydrographique 30502*
Bassin primaire
Bassin secondaire

Unité de gestion privée 731

Municipalité 80900
Division de recensement
Municipalité

Cadastre

Parcelle 4002*
Région écologique 7a2
Municipalité régionale de comté M.R.C. 850 LA VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1982
Carte forestière : Année de publication : 1983
Année de révision :

Divisions territoriales en date du 83/2/4 et 5/12/83
Déclinaison magnétique : 13° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31 N-5 S.E.	31 N-6 S.O.	31 N-6 S.E.	31 N-7 S.O.
31 N-4 N.E.	31 N-3 N.O.	31 N-3 N.E.	31 N-2 N.O.
31 N-4 S.E.	31 N-3 S.O.	31 N-3 S.E.	31 N-2 S.O.
31 K-13 N.E.	31 K-14 N.O.	31 K-14 N.E.	31 K-15 N.O.

31 N/3 N. O.

2